

Délibération n°
2026.003

Séance du 03/02/2026
N° ordre : 03



Nombre de membres

- En exercice : 9
- Présents : 6
- Excusés : 3
- Votants : 6

**VOTE : délibération
adoptée avec**

POUR	6	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

OBJET :

**DEMANDES
CHEQUES-TAXI**

Certifiée exécutoire

Date de publication et de
notification : 04/02/2026

**Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)
de Saint-Pantaléon-de-Larche**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le trois février deux mil vingt-six à 18 h 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Président.
Date de convocation du Conseil d'Administration : 27 janvier 2026

PRESENTS :

Alain LAPACHERIE, Élisabeth DEJEAN, André CHASTAN Marie-Odile MORIN, Nadine FEUILLADE, Gisèle BARDE.

EXCUSES :

Dominique BORDEROLLE, Sophie FAGLAIN, Lydie FERNANDES

SECRETAIRE : Élisabeth DEJEAN

Vu la délibération du conseil d'administration n° 2024.017 du 26/11/2024 approuvant le règlement communal d'aide facultative ;
Considérant le règlement communal d'aide sociale facultative ainsi approuvé ;
Considérant les demandes de chèques-taxi présentées par la Vice-présidente du C.C.A.S ;
Considérant que les conditions d'accès au « chèque-taxi » sont respectées ;

Après avoir examiné ces dossiers, le C.C.A.S. :

- **DÉCIDE d'attribuer pour l'année 2026 les chèques-taxi de la manière suivante :**

Bénéficiaires		Coût annuel	Prorata en cours d'année	Nombre de chèques
Numéro	Catégorie			
CQ2024/001	B1	150 €	135 €	9
CQ2026/001	B	150 €	135 €	9

- **DIT que les chèques-taxi ainsi attribués sont valables uniquement pour l'année 2026.**
- **AUTORISE le Président à faire mandater à l'exploitant-taxi la participation de 15 € correspondant aux chèques attribués, ci-dessus, sur présentation d'un état détaillé mensuel avec les coupons justificatifs.**

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 3 février 2026,



Le Président,


Alain LAPACHERIE